

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 17 décembre 2025 relatif à l'expérimentation « DENTISTADOM »

NOR : SFHZ2535135A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées et la ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 162-31-1 ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2025 déterminant le montant prévisionnel de la dotation annuelle du fonds pour l'innovation du système de santé pour l'exercice 2025 ;

Vu le cahier des charges de l'expérimentation « DENTISTADOM » ;

Vu l'avis du comité technique de l'innovation en santé du 17 décembre 2025,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'expérimentation « DENTISTADOM » est autorisée à compter du 1^{er} janvier 2026, dans les conditions précisées par le cahier des charges.

Art. 2. – La durée de l'expérimentation est fixée à trois ans et six mois à compter du 1^{er} janvier 2026. L'expérimentation se termine au plus tard le 30 juin 2029.

Art. 3. – Le présent arrêté est publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 décembre 2025.

*La ministre de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice
des prises en charge hospitalières
et des parcours ville-hôpital,
A. HGOBURU*

*La ministre de l'action
et des comptes publics,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice
du financement
du système de soins,
C. DELPECH*

Nota. – Le cahier des charges cité à l'article 1^{er} ci-dessus est publié sur le site internet du ministère chargé de la santé : www.sante.gouv.fr/article-51